

**REGLEMENT JEU CONCOURS CASINO/INTERFEL, du 12 juin au 30 juin 2015**  
**SEMAINE FRAÏCH'ATTITUDE – 12 AU 21 JUIN 2015**

**Article 1 : Organisateur**

INTERFEL, l'Interprofession des fruits et légumes frais, dont le siège social est sis 19 rue Pépinière, 75008 Paris, organise un jeu concours en partenariat avec Casino à l'occasion de la Semaine Fraîch'attitude, qui a lieu du 12 au 21 juin 2015 dans toute la France, (Campagne de promotion et d'information à destination des enfants et des adolescents de 2012 à 2015). Ce jeu **gratuit et sans obligation d'achat** consiste à faire gagner, via un quizz hébergé sur le site [lesfruitsetlegumesfrais.com](http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com), 3 centrifugeuses et 8 sets mixeur Riviera & bar, respectivement d'une valeur unitaire de 159,99€ et 69.99€ TTC.

**Article 2 : Conditions de participation**

Le jeu est accessible sur le site internet d'INTERFEL <http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/page/grand-quiz-semaine-fraich-attitude-avec-votre-magasin-casino> et est organisée à l'occasion de la Semaine Fraîch'attitude, qui a lieu du 12 au 21 juin 2015 dans toute la France. Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est réservé à toute personne physique majeure, à l'exception du personnel de la société organisatrice et des sociétés gestionnaires et de contrôle, et de leur famille.

Les participants devront avoir répondu aux 3 questions du quiz et avoir rempli les questions obligatoires du formulaire associé au quiz.

**2.2 Principe du jeu et modalités de participation**

Chaque question du quiz est accompagnée d'un indice renvoyant sur le site Internet des fruits et légumes frais et notamment sa page consacré à la Semaine Fraîch'attitude 2015 (<http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/evenements/la-semaine-fraich-attitude/presentation>) Le jeu se déroule **du vendredi 12 juin au mardi 30 juin 2015**. Un tirage au sort désignera les 11 gagnants du concours.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même nom/prénom, même adresse email). L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires pour le respect du présent article, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque.

Toutes coordonnées incomplètes ou erronées ne seront pas prises en compte.

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du **12 juin 2015, 9h01**, et jusqu'au **30 juin 2015, 23h45**. A l'issue du tirage au sort, et après, le cas échéant, contrôle du respect des restrictions prévues par le présent règlement, les gagnants seront dévoilés, **jeudi 2 juillet 2015**, sur la page <http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/page/grand-quiz-semaine-fraich-attitude-avec-votre-magasin-casino>, relayé sur la page Facebook de Casino.

**2.3 Données personnelles**

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les données personnelles le concernant sont conservées dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles et sont traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, modifiée par la loi du 6 Août 2004. Ces informations seront exclusivement utilisées par l'organisateur, Interfel, dans le cadre d'informations et de communication autour de ces activités. Chaque participant dispose d'un

droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : INTERFEL, 19 rue de la Pépinière, 75008 PARIS ou à l'adresse suivante : [web@interfel.com](mailto:web@interfel.com) .

### **Article 3 : Dotation du Jeu**

Le jeu est composé des dotations suivantes :

3 centrifugeuses et 8 sets mixeur Riviera & bar, respectivement d'une valeur unitaire de 159,99€ et 69.99€ TTC.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangées, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant.

Notamment, dans l'hypothèse où les gagnants ne voudraient pas ou ne pourraient pas, pour quelque raison que ce soit, prendre possession ou bénéficier de tout ou partie du lot gagné dans les conditions décrites dans le Règlement, ils seront considérés comme ayant renoncé au bénéfice complet dudit lot et ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part du Comité organisateur à ce titre.

Le Gagnant s'engage par ailleurs à ne pas rechercher la responsabilité du Comité organisateur en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où l'organisateur n'est pas le distributeur, producteur ou le fabricant.

### **Article 4 : Désignation des gagnants et attribution des lots**

À l'issue du jeu, un tirage au sort désignera, les gagnants parmi les joueurs ayant répondu correctement à toutes les questions du jeu. Ces derniers seront dévoilés, **jeudi 2 juillet 2015**, sur la page <http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/page/grand-quiz-semaine-fraich-attitude-avec-votre-magasin-casino>, relayé sur la page Facebook de Casino.

Les gagnants seront informés des résultats dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés suivant la fin du Jeu, par email renseigné lors de sa participation au Jeu. Le gagnant recevra le colis par voie postale à l'adresse renseignée dans un délai d'un (1) mois suivant la communication de son adresse postale. Le gagnant recevra le colis par voie postale à l'adresse renseignée dans un délai d'un (1) mois suivant la communication de son adresse postale.

### **Article 5 : Règlement- litiges et attribution de juridiction**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le règlement est accessible sur la page Facebook des fruits et légumes frais : <https://www.facebook.com/lesfruitsetlegumesfrais>

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'une semaine à compter de la clôture du Jeu.

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci et ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre l'organisateur et le Participant.

A défaut d'accord, le litige sera soumis au Tribunal de grande instance de Paris.

Riviera & Bar, marque française de produits d'art de la table (<http://www.riviera-et-bar.fr>).